



MARCHE  
TRAITEMENT



LOT N° 6

## Cahier des charges spécifique



## EXUTOIRES

*Juillet 2020*

## 1. Avant propos

Ce lot spécifique s'adresse aux fractions matières valorisables issues des Lots n° 1/2/3 et aux Matières Premières Secondaires préparées par le Lot n° 5. Il permet par la qualité des prestations réalisées de maintenir un niveau de recyclage élevé des matières mais surtout il supporte la politique d'économie circulaire de Valdelia permettant aux fabricants de mobilier d'intégrer à leur fabrication des éléments issus du recyclage. La loi AGECE imposant aux producteurs de biens de consommation l'intégration d'une part de produits issus du recyclage dans leur processus de fabrication constitue un élément moteur de cette circularité.

## 2. Périmètre du lot

Le présent lot vise à l'utilisation des Matières Premières Secondaires et/ou fractions matières valorisables pour la fabrication de produits par les exutoires de recyclage ou la valorisation énergétique (CSR).

Il sera demandé une réponse par fraction matière valorisable ou Matières Premières Secondaires prises en charge par l'exutoire. Si le candidat exutoire peut prendre en charge plusieurs fractions matières ou Matières Premières Secondaires, un dossier de candidature sera fait par fraction matière valorisable ou Matières Premières Secondaires.

## 3. Implantation

Valdelia souhaite réaliser une gestion locale des DEA. Pour cela, le maillage des exutoires se doit d'être performant et pertinent sur tout le territoire français ou européen.

## 4. Description de la prestation pour la fabrication des produits

### Réception

- Réception des apports des Matières Premières Secondaires et/ou fraction matière valorisable,
- Traçabilité Système d'Information : Documentation des transactions de réception (BSD, tickets de pesée, ...).

## Consommation et fabrication

- Consommation des Matières Premières Secondaires et/ou fractions matières valorisables pour la fabrication des produits.

## Vente

- Vente des produits.

### 4.1 Réception des apports

Les apports de fractions matières valorisables et de Matières Premières Secondaires auront pour origine les centres de traitement DEA et les centres de préparation des Matières Premières Secondaires (Lots n° 1/2/3 & 5).

Les lots seront livrés :

- par un prestataire logistique conformément au Lot n° 2 « Transfert »,
- en vrac par fraction matière valorisable ou Matières Premières Secondaires,
- grappinés ou semi-grappinés,
- selon la demande de transfert du centre de traitement ou du centre de préparation de MPS et les heures d'ouverture de l'exutoire (une transaction logistique sera émise sur le système d'information).

De façon systématique, un apport devra faire l'objet d'une pesée sur une bascule contrôlée conformément à la réglementation.

Le déchargement est à la charge du site de réception.

Un contrôle qualité sera réalisé afin, notamment, de signaler à Valdelia les éventuels dysfonctionnements (aucune matière autre que celle acceptée par l'exutoire et faisant l'objet de la candidature ne sera acceptée).

Les déclassements devront être préalablement validés par Valdelia.

Dans tous les cas, les lots devront être acceptés par le prestataire excepté s'ils présentent un risque avéré pour les agents dûment justifié.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- ses éventuelles conditions et contraintes de réception,
- ses horaires de réception.

## 4.2 Fabrication des produits

La fabrication est la prestation consistant à utiliser les fractions matières valorisable ou Matières Premières Secondaires dans la fabrication de produits. Le candidat devra fournir une description de son process.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- le process technique et les équipements utilisés par Matières Premières Secondaires et fractions matières valorisables,
- ses capacités de consommation (tonne/jour et tonne/mois),
- le taux d'incorporation par produit,
- description des modes d'élimination des résidus de fabrication/consommation,
- les performances envisagées selon la méthode :

Tonnage produit réalisé par l'exutoire

---

Tonnage Matières Premières Secondaires et fractions matières valorisables  
réceptionnées

## 4.3 Traçabilité, gestion des stocks et inventaire

Le titulaire devra assurer une traçabilité exhaustive sur les flux entrants et sortants tel que décrit dans les points 2.8 et 2.9 du cahier des charges marchés « TRAITEMENT ».

## 5. Description de la prestation de valorisation énergétique des fractions matières ou Matières Premières Secondaires

### Réception

- Réception des apports des Matières Premières Secondaires et/ou fraction matière valorisable,
- Traçabilité Système d'Information : Documentation des transactions de réception (BSD, tickets de pesée, ...).

### Transformation

- Transformation de Matières Premières Secondaires ou fractions matières valorisables en énergie.

### 5.1 Réception des apports

Les apports de fractions matières valorisables et de Matières Premières Secondaires auront pour origine les centres de traitement DEA et les centres de préparation des Matières Premières Secondaires (Lot n° 1/2/3 & 5).

Les lots seront livrés :

- par un prestataire logistique conformément au Lot n° 2 « Transfert »,
- en vrac par fraction matière valorisable ou Matières Premières Secondaires,
- grappinés ou semi-grappinés,
- selon la demande de transfert du centre de traitement ou du centre de préparation de Matières Premières Secondaires et les heures d'ouverture de l'exutoire (une transaction logistique sera émise sur le système d'information).

De façon systématique, un apport devra faire l'objet d'une pesée sur une bascule contrôlée conformément à la réglementation.

Le déchargement est à la charge du site de réception.

Un contrôle qualité sera réalisé afin, notamment, de signaler à Valdelia les éventuels dysfonctionnements (aucune matière autre que celle acceptée par l'exutoire et faisant l'objet de la candidature ne sera acceptée).

Les déclassements devront être préalablement validés par Valdelia.

Dans tous les cas, les lots devront être acceptés par le prestataire excepté s'ils présentent un risque avéré pour les agents dûment justifié.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- ses éventuelles conditions et contraintes de réception,
- ses horaires de réception.

## 5.2 Transformation des fractions matières valorisables ou Matières Premières Secondaires en énergie

La transformation est la prestation consistant à transformer les fractions matières valorisables ou les Matières Premières Secondaires en énergie.

Le candidat devra fournir une description de son site de transformation.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- le process technique et les équipements utilisés,
- ses capacités de transformation (tonne/jour et tonne/mois),
- le taux d'utilisation,
- les performances envisagées selon la méthode :

Tonnage transformé en énergie réalisés par l'exutoire

---

Tonnage Matières Premières Secondaires et fractions matières valorisables réceptionnées

## 5.3 Traçabilité, gestion des stocks et inventaire

Le titulaire devra assurer une traçabilité exhaustive sur les flux entrants et sortants tel que décrite dans les points 2.8 et 2.9 du cahier des charges marchés « TRAITEMENT »

## 6. Rémunération de la prestation

### 6.1 Offre tarifaire

Le prix sera composé :

- du prix de fabrication de produits en €/tonne, dont :
  - du coût du déchargement des apports,
  - la documentation administrative de traçabilité, décrite dans le cahier des charges de l'entrée sur le site et du traitement,
  - la fabrication des produits.
- du prix de consommation des Matières Premières Secondaires ou fractions matières valorisables en €/tonne, dont :
  - du coût du déchargement des apports,
  - la documentation administrative de traçabilité, décrite dans le cahier des charges de l'entrée sur le site et du traitement,
  - la consommation des Matières Premières Secondaires ou fractions matières valorisables.

L'ensemble des éléments de prix demandés est détaillé dans le bordereau de prix [ANNEXE 4].

Le mémoire technique décrira de façon exhaustive la décomposition du prix de fabrication et de consommation dont les éléments ci-dessus devront obligatoirement faire partie.

## 6.2 Indices

La révision des prix s'effectuera en fonction des formules et des indices fixés par Valdelia et détaillée sur le bordereau de prix [ANNEXE 4].

### Focus fractions matières ferrailles :

Valdelia facturera les fractions ferrailles au tarif minimum de 50€/tonne et au maximum 180€/tonne. Ainsi, aucune facture pour ces fractions ne pourra être émise par le prestataire.

### Focus fractions matières bois :

Les prestataires pourront proposer une offre tarifaire pour la fraction matière parmi les 3 ci-dessous :

- prix fixe sur la durée du contrat 2021 - 2023 avec engagement des tonnages acceptés par l'exutoire,
- prix fixe annuel, avec une révision annuelle en fonction des prix de vente réels de l'année écoulée et dans la limite de +/- 30 % du prix de base avec engagement des tonnages acceptés par l'exutoire. Dans le 1<sup>er</sup> trimestre N+1, le prestataire fournira les justificatifs montrant cette évolution du prix (ex: facture de vente...),
- prix variable mensuel indexé sur cet indice (Mercurial Recyclage et récupération : Variation mensuelles des prix indicatifs des coûts de traitement du bois B).

De nouveaux indices matières pourraient également venir substituer des indices matières inadaptés ou supprimés. Ces points seront discutés au sein du Comité d'Orientation Opérationnelle.